



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ACTIONS DREAL

2022



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

janvier 2023

L'EDITO



L'année 2022 a été une année complexe et riche en enjeux de toutes natures : enjeux climatiques et énergétiques, rappelés avec une force toute particulière par les événements tant géopolitiques que météorologiques et remettant au premier plan la notion de sobriété ; enjeux en matière de biodiversité, porteurs des conditions nécessaires à toute vie ; mais également enjeux en matière de prévention des risques, d'accès au logement, de déplacements... 2022 a aussi été l'année d'une prise de conscience par un nombre croissant de citoyens de la nécessité d'accélérer plus encore la transition écologique et la transition énergétique.

Placée sous l'autorité et l'impulsion du préfet de région, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, grâce à l'engagement de ses agents, a porté avec détermination les politiques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la Mer : rénover thermiquement les bâtiments, construire des logements sociaux, lutter contre l'artificialisation des sols, reconquérir la qualité de l'eau et assurer l'équilibre entre les différents usages, développer les énergies renouvelables, encourager les mobilités du quotidien, protéger la biodiversité, assurer les inspections des installations industrielles, réaliser des contrôles des transporteurs routiers et des véhicules, etc.

Les actions engagées ont été nombreuses, et seule une sélection figure dans cette édition 2022 des « Actions DREAL ».

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Anne BEAUVAL, Directrice

PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La stratégie nationale bas-carbone visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 repose notamment sur un objectif ambitieux de baisse des consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2050 afin de limiter en dessous de 1,5° degré le réchauffement climatique planétaire. Dans le contexte géopolitique et économique actuel, cette question de la sobriété énergétique devient également un enjeu stratégique pour tous les acteurs du territoire.

La DREAL intervient auprès de différents secteurs d'activités pour promouvoir la sobriété énergétique et pour accompagner les démarches de transition bas-carbone. En interne, elle met en œuvre un plan d'actions de réduction de sa consommation énergétique et promeut la démarche auprès d'autres services de l'État.

Contrôler la réalisation des audits énergétiques et des bilans d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises

Selon leur taille, leur chiffre d'affaires ou leur bilan, certaines entreprises ont l'obligation de réaliser un audit énergétique et un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces diagnostics doivent les amener à planifier des actions et des investissements concourant à la sobriété énergétique et pour la mise en œuvre d'énergies décarbonées. En 2022, la DREAL a vérifié la réalisation effective de ces diagnostics auprès d'une soixantaine d'entreprises ligériennes, notamment les entreprises sollicitant une aide au titre du plan de relance.



Contribuer à la concertation nationale sur l'avenir énergétique de la France

La DREAL a organisé, le 14 décembre 2022 à Nantes, l'étape ligérienne du « Tour de France des régions » de la concertation nationale sur le mix énergétique en 2050, présidée par le préfet de région. Le matin, Sophie Murlon, directrice de l'énergie au ministère de la Transition énergétique a échangé avec des étudiants de différents horizons. L'après-midi, ce sont près de 130 participants, institutionnels, professionnels et citoyens qui ont pu exprimer leurs visions et leurs propositions autour des questions de consommation d'énergie et de production énergétique, lors d'ateliers participatifs. Toutes les contributions ont été transmises au niveau national pour analyse par les garants de la Commission nationale du débat public.

Identifier les usagers prioritaires de l'électricité et du gaz en cas de délestage

Dans un contexte tendu d'approvisionnement en énergie, du fait de la guerre en Ukraine, la sobriété énergétique doit permettre d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande énergétique. En dernier recours, si cet équilibre venait à évoluer défavorablement, des coupures ponctuelles d'approvisionnement seraient alors nécessaires pour la mise en sécurité des réseaux électriques ou gaziers.

La DREAL vient en appui des préfetures de département dans l'analyse des dossiers et dans la conception des listes des entreprises industrielles ou des infrastructures dont l'approvisionnement en électricité ou en gaz doit être assuré en cas de déclenchement du dispositif de délestage, pour des motifs de sécurité ou d'intérêt général majeur. Les listes départementales pour l'électricité ont toutes été révisées et validées pour l'arrivée de l'hiver 2022-2023.

Par ailleurs, la DREAL a organisé le 10 novembre 2022 un webinaire d'information à destination des entreprises grandes consommatrices de gaz, concernées par les nouveaux dispositifs de répartition des consommations et de délestage en gaz, avec plus d'une centaine de participants.



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Label bas carbone

Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2019, le Label Bas Carbone est le premier cadre de certification climatique volontaire en France. Il garantit que les projets de réduction ou séquestration du carbone (boisements, fermes bas-carbone, plantations de haies...) réalisés sur le territoire national contribuent de manière transparente à atteindre les objectifs grâce à des méthodes crédibles et vérifiées de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. L'instruction de la labellisation des projets a été décentralisée aux DREAL depuis le 1^{er} mars 2022. Depuis cette date, la DREAL Pays de la Loire a labellisé 38 dossiers, principalement des projets forestiers, ce qui équivaut à environ 100 000 tonnes d'équivalent CO₂ stockées ou évitées. Un dossier collectif regroupant plus de 900 exploitations agricoles en France (dont environ 300 en Pays de la Loire), représentant un potentiel de 500 000 tonnes d'équivalent CO₂ stockées ou évitées, a également été instruit en 2022.

France Rénov'

Tout au long de l'année, la DREAL a assuré le lancement et la promotion du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov', piloté par l'agence nationale de l'habitat (Anah). Elle a organisé l'étape régionale du Tour de France de la directrice générale de l'Anah pour une rencontre avec les acteurs mobilisés.

L'événement qui s'est tenu à Nantes le 23 septembre, a été l'occasion de partager les principaux constats et réflexions du diagnostic territorial qui avait été produit au cours du deuxième trimestre 2022. Une centaine de personnes ont participé dont plus d'un tiers de représentants d'intercommunalités, porteuses d'Espaces Conseil France Rénov'. Une feuille de route sera établie dans la continuité du diagnostic territorial. La DREAL est chargée du pilotage de la démarche.



Sobriété et exemplarité

Les agents de la DREAL Pays de la Loire se mobilisent autour d'un plan d'action visant à atteindre l'objectif global national d'une réduction de 10% de consommation énergétique en 2 ans. Cela passe par l'usage raisonnable de la consommation d'eau chaude, l'optimisation des températures de consignes (19°C dans les espaces de travail), des éclairages et des extracteurs d'air dans les parkings. L'utilisation des véhicules électriques a également été multipliée par quatre entre 2021 et 2022. Grâce à une promotion efficace de certains dispositifs de type Forfait Mobilité Durable (+ 16% de demandes en 2022), la DREAL vient ancrer les bonnes pratiques de mobilité "douces" au sein de son collectif. Enfin, elle s'est engagée en faveur d'une consommation d'énergie responsable et a su mobiliser les autres services et opérateurs de l'État avec notamment la signature de la charte d'engagement Ecowatt le 19 octobre 2022.



Port de Nantes Saint-Nazaire

Le plan de relance a été mobilisé pour accélérer la transition énergétique, écologique et économique du port. Il apporte 9 M€ de la part de l'État au contrat de plan État-Région (CPER) portuaire et a permis avec la contribution des collectivités locales, d'abonder le budget du CPER portuaire de 25,5 M€ pour la période 2021-2022.



Réunion des acteurs de la région sur la rénovation énergétique des logements, tour de France de l'Anah organisée par la DREAL à Nantes le 23/09/22 © DREAL Pays de la Loire

FAIRE FACE À LA SÉCHERESSE ET LA CANICULE



L'expertise de la DREAL dans le suivi sécheresse

La sécheresse a été particulièrement marquée cet été, avec des impacts très significatifs sur les milieux aquatiques, mais également sur certaines activités économiques comme la production agricole. L'alimentation en eau potable a été soumise à des tensions exceptionnelles sur plusieurs secteurs du territoire régional.

La pénurie d'eau a conduit à une forte mobilisation des services et opérateurs de l'État durant la période d'avril à novembre compris, notamment pour le suivi de la situation, la gestion des restrictions et des demandes de dérogation, la tenue des comités « ressource en eau » et les contrôles du respect des restrictions.

Dans ce contexte, la DREAL a été fortement mobilisée pour mettre à disposition des données sur les

débits des cours d'eau, établir des bulletins hydrologiques régionaux, animer des réflexions pour améliorer l'efficacité des modalités de gestion de la sécheresse à travers les arrêtés-cadre sécheresse et contrôler des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La sécheresse 2022 a ainsi fortement mobilisé les équipes d'hydrométrie dès le mois d'avril pour produire des données sur les débits et apporter l'expertise nécessaire aux mesures de restrictions des usages de l'eau. Cette crise a ainsi fait émerger un besoin nouveau d'anticipation des étiages.

Forte de son expertise hydrologique, la DREAL a également conseillé les préfets sur la gestion de l'alimentation en eau potable dans les secteurs tendus. Elle a aussi suivi la situation des installations ICPE soumises à autorisation ou à enregistrement prélevant plus de 10 000 m³/an (23 inspections ont abordé les mesures relatives au suivi et à la limitation des consommations d'eau).

Enfin, l'équipe en charge de la sécurité des ouvrages hydrauliques a été mobilisée pour suivre la fermeture des fissures de dessiccation (élimination d'humidité) dans les digues et les barrages.



Publication de l'Atlas feux de forêt

Avec le changement climatique et les derniers épisodes de sécheresse, le risque de feux de forêt peut concerner toutes les forêts du territoire régional.

Afin de mieux évaluer ce risque, la DREAL a produit un atlas régional du risque de feux de forêt en concertation avec les acteurs institutionnels locaux (DRAAF, ONF, CRPF, SDIS et DDT(M) de la région).

Les incendies de l'été 2022 qui ont affecté la Sarthe et le Maine-et-Loire ont impacté des territoires identifiés à "risque fort" par l'atlas régional.



ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)

Une accélération sans précédent du déploiement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, gaz renouvelable, etc.) est indispensable pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées et pour assurer notre sécurité d'approvisionnement.



Accélération EnR

La DREAL assure l'instruction ou la coordination de l'instruction des projets et le suivi des installations en fonctionnement, au titre du code de l'environnement et du code de l'énergie.

Deux exemples :

- ▶ Elle réalise avec d'autres services de l'État le suivi réglementaire de la construction des parcs éoliens en mer et de leur raccordement. Les travaux du parc au large de Saint-Nazaire se sont terminés en 2022 alors que ceux au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier sont au stade de la phase des études.
- ▶ L'analyse des données menée sur les bilans de fonctionnement pour l'année 2020 des installations de valorisation du biogaz montre qu'en Pays de la Loire la production de gaz et d'électricité renouvelables progresse grâce à la filière biogaz (un peu moins de 1% des consommations régionales 2020). 1,5 million de tonnes de matières brutes principalement d'origine agricole ont alimenté 82 méthaniseurs en 2020. Ce gisement reste toutefois encore faiblement exploité au regard des objectifs 2030 et des estimations du **schéma régional biomasse**.



La DREAL anticipe l'adaptation des réseaux d'énergie pour accueillir les productions renouvelables. En janvier 2022, en lien avec RTE, le préfet de région a validé la proposition de la DREAL de fixer la capacité du nouveau schéma régional de raccordement au réseau électrique des énergies renouvelable (S3RnR).

Elle accompagne l'émergence de nouveaux projets grâce à la planification :

- ▶ Elle poursuit le travail d'élaboration d'une cartographie des zones propices au développement des projets éoliens à terre et de partage des données sur les enjeux associés (zones d'habitation, paysage et patrimoine, environnement et biodiversité).
- ▶ Elle co-pilote avec le conseil régional la mise en œuvre du schéma régional biomasse adopté fin 2020, pour une mobilisation durable de la biomasse dans le respect de l'environnement et de la hiérarchie des usages. Un état d'avancement a été réalisé avec les pilotes d'actions en juin 2022.

La DREAL participe à l'acquisition de connaissances scientifiques pour objectiver les impacts potentiels de ces projets EnR : propositions d'études pour l'observatoire de l'éolien en mer, coordination de mesures sur les champs électromagnétiques liés à la construction et à la mise en service d'un parc éolien terrestre.

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ



4^{ème} plan régional santé environnement

Suite au bilan du 3^{ème} plan régional santé-environnement (PRSE) intégrant les témoignages et retours d'expérience de plus de 40 structures mobilisées pour favoriser un environnement favorable à la santé, l'heure est à la préparation du PRSE4. La construction de ce plan est guidée par 3 axes forts : l'approche « Une seule santé⁽¹⁾ », l'adaptation au changement climatique et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La 1^{ère} étape repose sur des ateliers départementaux, qui permettront d'identifier les enjeux prioritaires à traiter pour chaque territoire ainsi que les actions incontournables à mener.

(1) Le concept "Une seule santé" repose sur un principe simple, selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. La santé animale, végétale, la santé de l'environnement et celle des humains sont donc intimement liées et interdépendantes.



Réduire les émissions de particules

L'élaboration du plan chauffage au bois domestique a été lancée fin 2022 pour l'agglomération nantaise, afin de réduire en 2030 les émissions de particules (PM2,5) de 50% par rapport à 2020.

En effet, le chauffage au bois domestique est le premier contributeur de la pollution de l'air aux particules fines du fait de l'usage d'appareils peu performants (exemple : cheminées ouvertes) et de la méconnaissance des bonnes pratiques (exemple : bois sec, allumage par le haut).



PROTÉGER ET VALORISER LA RICHESSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Adoption du plan d'actions territorial aires protégées 2022-2024

Après une année riche d'échanges avec les partenaires, notamment au sein de comités départementaux, la DREAL et le Conseil régional ont finalisé le plan d'actions territorial (PAT) visant à développer le réseau d'aires protégées en Pays de la Loire. Adopté en comité régional biodiversité le 9 novembre 2022, il contient 16 mesures et plus de 50 actions qui déclinent la stratégie nationale au niveau régional et dans les territoires. La cible principale du plan est d'augmenter la couverture du territoire régional par des outils de protection forte avec la double ambition d'atteindre entre 0,4% et 0,6% de la surface régionale en protection forte en 2024 et de tripler les surfaces en protection forte à l'horizon 2030.

Concrètement, 39 fiches ciblent des actions à l'échelle de secteurs ou de thèmes prioritaires, dont plusieurs sont déjà engagées en s'appuyant sur la concertation locale.



PROTÉGER ET VALORISER LA RICHESSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT



Mesures compensatoires environnementales

Les travaux de mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales sur le périphérique nord de Nantes ont été achevés.

L'ouvrage de franchissabilité piscicole de la rivière du Cens vise à améliorer le passage des poissons en proposant une pente et une rugosité adaptées. Les travaux ont été menés en association étroite avec le service instructeur (DDTM 44) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Des parcelles du bois du Plessis font l'objet d'une obligation réelle environnementale (ORE⁽¹⁾), entre l'État et le propriétaire.

Les travaux d'abattage d'arbres et de débardage visent à améliorer les capacités d'accueil de l'avifaune⁽²⁾ du boisement par la diversification des essences. Le mode opératoire retenu pour le chantier a mobilisé des chevaux de trait, pour une exploitation respectueuse des sols et des peuplements forestiers.

(1) ORE : contrat entre un propriétaire foncier et un tiers garant pour définir des mesures environnementales et les protéger pour une durée maximale de 99 ans.

(2) Avifaune : est un groupe composé d'oiseaux, de la même espèce ou d'espèces diverses, qui partagent le même écosystème.



Adoption du PLAGEPOMI 2022-2027

Le nouveau plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2022-2027 pour les bassins de la Loire, des cours d'eau côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise a été arrêté le 21 décembre 2021 par le préfet de région.

Le PLAGEPOMI émet des orientations et des recommandations pour permettre une gestion des activités humaines et des milieux compatibles avec la sauvegarde et la restauration des populations sauvages de grands migrateurs, dans un contexte de régression des populations de poissons migrateurs amphihalins⁽³⁾. L'amélioration de la qualité des habitats, de la qualité de l'eau, de la gestion des débits, des mesures concernant la pêche et la lutte contre les prédateurs sont des facteurs essentiels de la gestion de ces espèces. Pour chacun de ces facteurs, le PLAGEPOMI émet des recommandations et prévoit 84 actions à mener d'ici 2027. La DREAL Pays de la Loire co-anime le comité de gestion des poissons migrateurs (COGE-POMI), pour le compte du préfet de région.

(3) Amphihalin : poisson apte à vivre en eau douce ou dans l'eau de mer.

Maison du tourisme dans le site classé de l'étang de Sillé-le-Guillaume

Le 6 juillet 2022, la présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS), madame Valérie RADOU, a inauguré la nouvelle maison du tourisme en présence de monsieur Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe et monsieur Olivier COMPAIN, sous-préfet de Mamers.

En lieu et place d'une ancienne construction, ce nouvel équipement à l'architecture sobre et contemporaine s'intègre dans le paysage de ce site protégé pour son intérêt pittoresque. Ces travaux s'inscrivent dans l'action engagée par la DREAL depuis 2014 à travers l'élaboration et le financement d'un plan de gestion du site classé. Élaboré de manière concertée avec les acteurs du territoire, ce document vise à la requalification et à la mise en valeur du site. La DREAL a accompagné le maître d'ouvrage (4CPS) tout au long du projet.

La maison du site de Sillé le Guillaume (site classé) © DREAL Pays de la Loire



ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS



Mise en place d'une force d'intervention rapide (FIR)

Suite à l'accident de Lubrizol, les services de l'État, Air Pays de la Loire, industriels, collectivités, associations de défense de l'environnement de la région ont travaillé ensemble pour concevoir et mettre en œuvre, dès mars 2022, une force d'intervention rapide d'Air Pays de la Loire en cas de pollution de l'air liée à un accident industriel.

La DREAL a participé au montage de cette force d'intervention rapide et près de la moitié des sites Seveso de la région y ont adhééré.

L'intérêt est double : partager le financement et garantir un appui indépendant et transparent vis-à-vis du public.

La FIR repose sur des conventions signées avec tous les services d'incendie et de secours de la région, permettant des prélèvements d'air rapides au plus près de l'événement.

Elle a été déployée le 28 mai 2022 lors d'un incendie à la raffinerie de Donges.

Gestion de l'épidémie de grippe aviaire



Une épidémie de grippe aviaire particulièrement virulente a sévi en Pays de la Loire entre janvier et avril. En Vendée, 9 millions de volailles ont été décimées dans 535 élevages. Le centre opérationnel départemental activé le 7 mars, sous l'autorité du préfet de la Vendée, a mobilisé les services de l'État pour gérer la crise, et l'élimination de 20 000 tonnes de cadavres de volailles. La filière d'équarrissage saturée, la DREAL a été chargée en urgence de définir les conditions dans lesquelles ces déchets pouvaient être acceptés, de façon dérogatoire, dans les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), tout en limitant l'impact environnemental et les risques accidentels. Du 11 au 30 mars, au plus fort de la crise, près de 3 500 tonnes ont été stockées dans 3 ISDND vendéennes.



Risque d'inondation

Le programme d'actions de prévention des inondations des Vals d'Authion et de la Loire porté par l'Établissement Public Loire concerne 53 communes appartenant à 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Faisant suite à une phase d'études, ce programme opérationnel a été labellisé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires le 14 octobre 2022, en commission mixte inondation, après une instruction de la DREAL. Il sera mis en œuvre entre 2022 et 2028 avec un montant total de plus de 52 M€ dont 28 M€ sont subventionnés par l'État au titre du fonds pour la prévention des risques naturels majeurs.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS



Captages prioritaires pour la protection des ressources en eau

Après la validation en 2021 de la stratégie régionale pour la protection des ressources en eau des 47 captages désignés prioritaires par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'année 2022 a été celle de la mise en œuvre concrète des premières actions identifiées par cette stratégie.

La DREAL, qui pilote cette stratégie en lien avec le conseil régional, a été fortement mobilisée tout au long de cette année 2022 pour :

- ▶ assurer la présentation et le partage de la stratégie régionale au sein des différentes instances régionales et départementales de l'eau : 5 comités départementaux de l'eau (CDEau) spécifiques en début d'année et 2 comités stratégiques régionaux de l'eau (CSRE) ;
- ▶ identifier les priorités d'actions pour les services de l'État pour chaque captage et clarifier le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE), qui pourra être un levier à mobiliser.

Une mobilisation au long cours est donc engagée pour restaurer et garantir une eau de bonne qualité à la source.

Contrôles techniques automobiles

La DREAL mène chaque année une cinquantaine d'opérations de contrôle dans les centres agréés de contrôles techniques automobiles. L'objectif est de repérer et de mettre fin aux contrôles de complaisance pouvant avoir un impact sur la sécurité routière et sur les émissions polluantes dans l'environnement.

En 2022, l'identification des centres potentiellement complaisants a été facilitée grâce à de nouveaux outils informatiques d'analyse de données et à partir d'informations collectées sur le terrain.

À l'issue de ces contrôles, plusieurs procédures de suspension ont été lancées. Dans les cas les plus graves, elles ont abouti au retrait d'agrément des contrôleurs et à une information des tribunaux judiciaires compétents. Ces actions permettent également de corriger les distorsions de concurrence importantes induites par ces pratiques frauduleuses.



Chiffres clés

100

contrôles en entreprise

721

opérations de contrôle sur route et quais de chargement

4 125

véhicules contrôlés

131

supervisions de contrôleurs techniques VL/PL

1 940

dossiers d'homologation traités

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Une activité d'évaluation environnementale toujours plus soutenue



L'évaluation environnementale est un processus visant à la conception d'un projet ou d'un plan et programme permettant une prise en compte pertinente de l'environnement au travers de la démarche Éviter Réduire Compenser (ERC). Elle vise à aider le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable à produire le meilleur projet au regard des enjeux environnementaux. Ces évaluations font l'objet d'un avis par une autorité indépendante, l'autorité environnementale. En 2022, l'activité au titre de l'évaluation environnementale s'est encore accentuée. 106 avis ont été produits pour le compte de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) sur les projets, les plans et les programmes soit + 15 % par rapport à 2021. Parallèlement, le nombre de dossiers reçus pour l'examen préalable au cas par cas des projets (524) a progressé par rapport à 2021 (509), année déjà concernée par une forte augmentation de l'activité. L'examen au cas par cas vise à définir si les projets, au regard de leur impact potentiels sur l'environnement, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. L'année 2022 a également été marquée par la production des premiers avis conformes de la MRAE sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale des documents d'urbanisme suite à la mise en place effective à partir du 1^{er} septembre du cas par cas réalisé par la personne publique responsable.

Plus de 400 M€ d'aides de l'État pour financer l'habitat

La DREAL a contribué à la relance de la production de logements, avec un rebond de production des logements sociaux s'élevant à environ 6 400. Elle anime et programme plusieurs dispositifs financiers, amenant plus de 190 M€ d'aides directes et indirectes, en ciblant les territoires les plus en besoin.

En matière de rénovation des logements, la région Pays de la Loire est une des plus dynamiques de France. Ainsi, plus de 210 M€ d'aides ont été versées aux collectivités, bailleurs sociaux et propriétaires privés pour l'amélioration énergétique des logements, l'adaptation à la perte d'autonomie et la sortie de l'habitat dégradé ou insalubre. Ce qui représente plus de 50 000 logements aidés.

Lutte contre l'artificialisation des sols



L'artificialisation des sols est l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Dans la région, en une décennie (2011/2020), 20 000 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières ont disparu. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" (ZAN) pour 2050. La DREAL porte cette politique dans le cadre de la planification territoriale, observe les phénomènes d'artificialisation, encourage les porteurs de projets à plus de sobriété foncière et finance la requalification des friches, pour parvenir en 2050 à une absence d'artificialisation nette.

Valoriser les espaces en friches

En partenariat avec les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M), les préfetures et le CEREMA, la DREAL a sélectionné 16 friches urbaines, industrielles ou commerciales, sur des critères de maturité des dossiers, d'opportunité et de cohérence territoriale, ou de priorité au regard des programmes «Territoires d'industrie», «Action cœur de ville» et «Petites villes de demain».

Issu du plan France Relance, cet appel à projets régional relatif au recyclage du foncier, doté de 26,2 M€ en 2021/2022, a pour objectif la relance de l'économie et la limitation de l'artificialisation des sols. Il a bénéficié à 81 projets. Au total, ce sont 100 ha de friches qui seront réhabilités et seront autant de terres naturelles, agricoles et forestières épargnées.



ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



Contrat de plan État-Région ferroviaire 2015-2022

Le CPER ferroviaire 2015-2022 représente 175 M€ de subvention apportés par l'État à la SNCF. Plusieurs opérations majeures se terminent :

- ▶ La nouvelle halte de Donges et les 4,5 km de nouvelle voie ferrée du contournement des sites industriels ont été inaugurés le 24 octobre 2022. Ceci permet de réduire les risques industriels pour les voyageurs, d'assurer une pérennité des activités industrielles et d'améliorer l'accessibilité du centre-ville de Donges.
- ▶ Le nouveau poste d'aiguillage de Blottereau, a été inauguré le 17 novembre 2022. Cet investissement phare, d'une opération plus vaste de 121,3 M€, a permis de libérer 15,8 ha de foncier sur la pointe Ouest de l'île de Nantes et d'améliorer le fonctionnement de l'étoile ferroviaire nantaise.

Développement de l'intermodalité dans les gares



Gare de Montaigu © SNCF Réseau

Le pôle d'échanges multimodal de Montaigu a été inauguré le 14 octobre 2022. La DREAL a suivi les travaux de mise en accessibilité de la gare de Montaigu-Vendée (remplacement de la passerelle par un passage souterrain, rehaussement et allongement des quais, rénovation de l'abri existant et installation de nouveaux abris voyageurs) et a permis son financement à hauteur de 2 M€ sur les 11 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique des mobilités actives, la DREAL a subventionné l'installation de 20 box vélos sécurisés (à hauteur d'environ 36 000 €), au travers du plan France Relance.

Mise en service de la déviation de Moulay-Mayenne

16 ans après le démarrage des travaux sur la première section, la dernière section de la déviation de Moulay-Mayenne sur la RN162, d'une longueur de 3,6 km, a été inaugurée le 6 juillet 2022. Elle offre un itinéraire plus confortable et sécurisé. 15 ha d'aménagement ont été réalisés pour compenser les impacts du projet sur l'environnement dont 1 200 mètres linéaires de haies, 6 mares et 2 restaurations de cours d'eau. Le viaduc de 195 mètres qui franchit la vallée de la Villette est l'ouvrage majeur de cette nouvelle infrastructure. Ce choix ambitieux fait par l'État permet de préserver des conditions favorables aux déplacements de la faune et de faciliter l'intégration paysagère du projet. La section Nord de la déviation, d'un montant de 22 M€, a été financée à 80 % par l'État.



Viaduc sur la vallée de la Villette © DREAL Pays de la Loire - B2D3

Favoriser l'usage quotidien du vélo



Nantes © DREAL Pays de la Loire

Dans le cadre du plan France Relance, l'État a déployé une enveloppe exceptionnelle de 150 M€ pour le financement d'aménagements cyclables et de places de stationnements sécurisés pour vélos en gare, dont 8,3 M€ pour les Pays de la Loire.

La DREAL a retenu 18 projets d'infrastructures cyclables ainsi que 1 265 places de stationnement au sein de 24 gares de la région. Cette aide vient en complément des 5,8 M€ de subvention déjà accordés depuis 2019 à 26 projets d'aménagements cyclables dans le cadre du Fonds Mobilités Actives.

DES MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE NOS MISSIONS

Les 350 agents de la DREAL exercent des missions diversifiées et de différentes natures :

- Missions de pilotage, avec une forte présence dans l'animation des réseaux du pôle ministériel, la mobilisation de partenaires et d'acteurs des territoires
- Missions opérationnelles, le plus souvent sur des métiers à haute technicité

Missions de pilotage

réglementation, pilotage, animation, expertise, gestion budgétaire

- Transition énergétique
- Eau et biodiversité
- Enjeux marins de protection de l'environnement
- Prévention des risques naturels
- Ressources minières
- Plan régional santé-environnement
- Prévention du bruit des infrastructures de transport
- Habitat et politiques sociales du logement
- Rénovation énergétique, qualité de la construction
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Promotion du développement durable
- Connaissance et la gestion des données
- Observatoires

Fonctions support

mutualisées et pilotage de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE)

- Pilotage et gestion de la zone de gouvernance en termes de dialogue de gestion, d'effectifs et de crédits
- Fonctions régionales support mutualisées : gestion administrative et financière, dont le lien avec le contrôleur budgétaire régional, paie et retraite, service social

Fonctions support

de la DREAL

- Pour les 5 implantations :
- RH, gestion financière
 - logistique, informatique
 - communication

Missions opérationnelles territoriales sous l'autorité des préfets de département

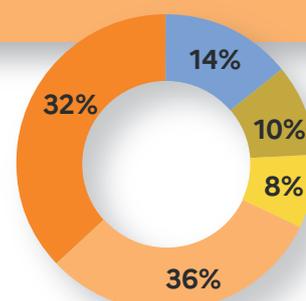
Missions régaliennes d'instruction réglementaire, de contrôle et de police.

- Inspection des installations classées
- Contrôle des ouvrages hydrauliques
- Instruction des programmes d'actions pour la prévention des inondations
- Qualité de l'air, autorisations relatives aux énergies et aux réseaux
- Sécurité d'approvisionnement en énergie (délestage)
- Surveillance des centres de contrôle technique des véhicules
- Homologation des véhicules
- Sites classés au titre de leur valeur patrimoniale et paysagère
- Protection des espaces et des espèces (y compris CITES)
- Cas par cas ESSOC extensions de projets

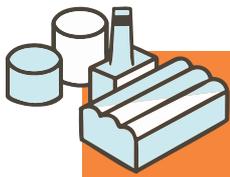
Missions opérationnelles territoriales sous l'autorité du préfet de région

- Maîtrise d'ouvrage des routes nationales
- Mobilités douces et intermodalités
- Contrôle des transports routiers
- Prévision des crues et hydrométrie
- Examen au cas par cas des projets
- Programmation habitat et logement social
- Qualité de l'air, autorisations relatives aux énergies renouvelables

Répartition
des moyens
humains
par missions



LA DREAL EN 12 CHIFFRES



55
sites SEVESO



1035
inspections ICPE



96
inspections canalisation /
équipements sous pression (ESP)



10 ha
de friches à recycler
accompagnés par le 3^{ème} appel
à projets du fond friches



69
autorisations de travaux
ministérielles en sites classés



27
réserves naturelles
nationales ou régionales



524
dossiers reçus pour examen
au cas par cas projets



49
visites de centres
de contrôles techniques VL/PL



33 M€
engagés sur des projets
routiers et ferroviaires



8,3 M€
de subvention pour
les infrastructures cyclables



208 M€
de subventions pour
la rénovation énergétique
de 48 000 logements



350
agents DREAL

LA DREAL RECRUTE ET COMMUNIQUE

Des métiers à découvrir !



Plus de 30 métiers sont exercés au sein de la DREAL et de nombreuses voies existent pour la rejoindre :

- ▶ Agents titulaires ou non titulaires/contractuels : Plus de 70 offres de postes ont été déposées sur notre site internet, sur LinkedIn ou sur la Place de l'Emploi Public. La DREAL a également participé au forum e-mobilité.
- ▶ Apprentis : 7 jeunes en apprentissage en 2022 dans les filières de l'informatique, des ressources humaines ou de secrétariat.
- ▶ Services civiques : 3 missions occupées en 2022



Venez consulter nos offres d'emplois sur le site internet de la DREAL. 


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Observation et analyse des tendances en région

Prix du gazole, ventes de voitures, fréquentation de l'aéroport de Nantes, construction de maisons : chaque mois, la DREAL diffuse des publications conjoncturelles sur les transports et le logement. Leur mise en ligne s'accompagne d'une communication envoyée aux journaux professionnels et à la presse quotidienne régionale. L'enjeu est simple : partager la connaissance au plus grand nombre sur les domaines d'intervention de la DREAL.

La DREAL est également partie prenante dans la gestion et le soutien des structures suivantes : **l'observatoire régional des transports et des mobilités des Pays de la Loire (ORTM), l'observatoire de la transition énergétique et écologique (TEO), la cellule économique régionale de la construction des Pays de la Loire (CERC).**

Celles-ci contribuent à la diffusion et au partage d'expérience auprès des acteurs du secteur professionnel et institutionnel. 



Direction régionale
de l'environnement
et du logement
5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.00
Directrice
de publication :
Anne BEAUVAL